Secteur Languedoc Roussillon
Carrière La Madeleine - RD 612 – 34750 Villeneuve les Maguelone
Téléphone : 04 67 78 15 11 Télécopie : 04 67 78 56 73

Contact *: Nicolas Bonnafous-Caumes*
Tél 04 90 90 33 38
Mob 06 09 33 23 39
Nicolas.bonnafous-caumes@lafarge.com

Madame la Chef du service Agriculture Forêt
Florence Barthélémy

DDTM 34
Batiment Ozone
181 place Ernest Granier
CS 60 556
34064 MONTPELLIER Cedex 02

Rognonas, le 12 janvier 2017

Objet : Renouvellement de la carrière de Combaillaux et extension des activités connexes
Demande de défrichement – Compléments suite à votre courrier du 19 octobre 2016
Dossier n°34.16.024

PJ :

1. *Délibération du Conseil municipal de Combaillaux du 12/12/2016*
2. *Mandat du maire en date du 03 janvier 2017*

Madame Barthélémy,

Suite à votre courrier en date du 19 octobre 2016 et dans le cadre de la demande d'autorisation de défrichement déposé le 02 mai 2016, nous vous apportons ci-après les éléments complémentaires demandés.

1/ <u>Délibération du conseil municipal sollicitée</u>

Nous vous prions de trouver ci-joint la délibération du conseil municipal en date du 14 décembre 2016 autorisant le Maire de Combaillaux à donner mandat à la société Lafarge Granulats France pour déposer la demande d'autorisation de défrichement pour la parcelle communale n°AW0001.

Le mandat du Maire en date du 03 janvier 2017 est joint également.

Secteur Languedoc Roussillon
Carrière La Madeleine - RD 612 – 34750 Villeneuve les Maguelone
Téléphone : 04 67 78 15 11 Télécopie : 04 67 78 56 73

2/ Déclassement des EBC des parcelles AW0001 et AW0002

Nous vous informons qu'en parallèle de la demande d'autorisation de défrichement et de renouvellement de la carrière et d'extension des activités connexes, la commune de Combaillaux a lancé une procédure de déclaration de projet dont l'objet est de mettre en conformité ses documents d'urbanisme. A ce titre, les parcelles AW0001 et AW0002 doivent donc être déclassées prochainement pour s'intégrer à la carrière et permettre leur défrichement.

Cette déclaration de projet a déjà fait l'objet de la réunion des P.P.A. le 03 novembre 2016, l'autorité environnementale instruit actuellement le dossier pour émettre son avis. Une enquête publique conjointe se tiendra ensuite concernant ladite déclaration de projet et la demande d'autorisation ICPE – carrière.

Ainsi et en l'état de l'avancement de la procédure, le déclassement des parcelles concernées est en cours mais ne peut être réalisé à ce jour. C'est pourquoi, nous vous proposons de vous transmettre une seconde demande d'autorisation de défrichement, pour les parcelles AW0001 et AW0002 d'une surface totale de 667 m², dès que le déclassement sera rendu effectif par une délibération favorable du conseil municipal de Combaillaux approuvant la déclaration de projet. Dans ce nouveau contexte, la demande d'autorisation de défrichement déposée le 02 mai 2016 ne contient plus de parcelle en EBC et peut être déclarée recevable.

3/ Compensation défrichement

Dans le cadre des mesures compensatoires prévues par l'article L341-6 du code forestier et afin de compléter notre demande d'autorisation de défrichement, nous confirmons dès aujourd'hui le choix de la société Lafarge Granulats France, à savoir :

- le versement au fonds stratégique de la forêt et du bois d'une indemnité dont le montant sera ultérieurement fixé et dépendant directement de la surface concernée et du coefficient multiplicateur qui sera retenu (coefficient pressenti de 1).

En effet, au regard de la nature minéral de la carrière et de la transformation des terrains engendrés pour une durée de 30 ans, il ne sera pas possible d'envisager leur redonner un état boisé à court terme après l'exploitation. Il est ainsi largement préférable de retenir le versement d'une indemnité équivalente.

Restant à votre entière disposition pour vous apporter tout complément, nous vous remercions par avance de la prise en compte de ces nouveaux éléments.

Nous vous prions d'agréer, Madame Barthélémy, l'expression de nos respectueuses et sincères salutations.

Nicolas Bonnafous-Caumes
Responsable foncier environnement